

Chiffres clés et principaux résultats de l'assurance belge en 2005

1. Introduction	02
2. Encaissements	04
3. Produits financiers et placements	06
3.1. Analyse des placements	
3.2. Produits financiers et rendements des placements	
4. Commissions et frais	08
4.1. Frais de gestion et d'administration	
4.2. Commissions	
4.3. Ensemble des frais et commissions	
5. Rentabilité et «Financial Dependency Ratio» (FDR)	10
5.1. Synthèse des comptes de résultats	
5.2. Dispersion des résultats comptables	
5.3. Rentabilité des fonds propres	
5.4. Ratio de dépendance financière et rendements alloués aux provisions techniques	
6. Solvabilité	15
6.1. Marge de solvabilité non-vie	
6.2. Marge de solvabilité vie	
6.3. Test de résistance	
7. Evolution des principaux résultats	17
7.1. Assurance vie	
7.2. Assurance non-vie	
8. Analyse des principales branches non-vie	22

Edition spéciale

Série statistiques

1. Introduction

Résurgence, tempérance et concurrence

En présentant l'an dernier les résultats de 2004, Assuralia avait marqué sa satisfaction, mais laissé le champagne au frigo. Le moment est venu de savourer aujourd'hui, au vu des chiffres-clés de 2005, mais attention : avec modération. Première raison de se réjouir : 99,9% du marché a clôturé 2005 sur un bénéfice. Le cauchemar de 2002, où le secteur affichait pour plus de 800 millions de pertes nettes à l'issue de plusieurs années de détérioration des résultats, est passé. Il n'est pas oublié pour autant. C'est pourquoi il faut contrôler l'ensemble du tableau de bord.

La performance par le professionnalisme

En assurance non-vie, le résultat technique (le rapport entre charge des sinistres, commissions et frais généraux d'une part et encaissement de l'autre) reste en équilibre. Grâce à un meilleur rendement des placements, 2005 se présente comme une bonne année, où les assureurs ont maintenu une approche professionnelle consistant à ne pas vendre l'assurance en dessous de son coût de revient et à créer de la marge pour devenir à la fois plus solides et plus compétitifs.

En assurance-vie, où la préoccupation la plus aigüe concernait les «vieux» contrats portant un taux garanti élevé, le souci n'était pas tant de voir ce que le résultat comptable allait donner (ce n'est qu'un instantané) mais bien de mesurer l'évolution des produits financiers par rapport au niveau de ces engagements. La performance est bonne : les assureurs ont réussi à obtenir un return de 5,5% environ, alors que le taux moyen de leurs engagements diminuait à moins de 4%. Une double dynamique qui apporte de l'oxygène à des portefeuilles au sein desquels les clients faisaient une bonne affaire, mais dont l'assureur tirait une bien maigre rentabilité en termes de marge par rapport aux provisions. Ce qui prouve qu'une gestion active des portefeuilles financiers, même composés pour une très large part d'obligations comme c'est le cas pour les assureurs, permet d'obtenir des résultats très respectables en dépit de taux longs bas. Encore une démonstration du professionnalisme des assureurs comme gestionnaires de l'épargne-prévoyance qui est leur domaine de prédilection.

La modération affichée ci-dessus se vérifie dans l'affectation des fruits du redressement : grosso modo, la moitié des

bénéfices est réaffectée à l'entreprise, et c'est du coup la solvabilité des assureurs qui reprend des couleurs. Le secteur reprend confiance et anticipe sur un renforcement, imposé par l'Union européenne, des exigences de solvabilité.

Coup de frein sur la prévoyance individuelle

Mais la modération a une autre explication encore : Assuralia craint un passage à vide pour l'assurance sur la vie en 2006. Les chiffres de 2005 avaient été dopés par l'annonce de l'introduction d'une taxe de 1,1% pour la plupart des assurances sur la vie individuelles, mais en 2006 les primes d'assurance-vie individuelle retomberaient à peu de chose près à leur niveau de 2004. La situation est nuancée par le fait que c'est surtout l'assurance à taux garanti qui reculerait, tandis que, portée par une économie et des marchés plutôt en forme, la branche 23 (assurances liées à des parts de fonds de placement) céderait moins de terrain. Ce constat à l'échelon sectoriel constitue la résultante de tendances parfois très éloignées les unes des autres au sein des entreprises pratiquant la branche vie, marquée par des stratégies de vente propres à chacun des groupes en lice. Ceci n'empêche que le niveau relatif des frais généraux et commissions observé par rapport aux primes au niveau du secteur est au plus bas depuis 2000 tant en branche 21 qu'en branche 23 ; pourtant, si la production devait s'enrayer, cette tendance serait mise à mal.

D'autres facteurs font prendre conscience de la volatilité de ce créneau dont l'assurance belge est très dépendante : le choix entre dépenser et épargner, entre réinvestir et consommer, sur fond de fluctuations des taux et des prix des carburants, ont des effets sur la collecte de primes, mais aussi sur les résultats et la valeur des portefeuilles. Ce n'est plus l'assurance-vie de bon-papa ! L'assurance groupe signerait, en 2006, une nouvelle contre-performance par rapport aux espoirs de démocratisation des pensions complémentaires. Dommage, dans un contexte d'embellie économique. La conclusion de cette conjoncture en assurance vie est que l'insécurité juridique en général et l'instabilité fiscale en particulier a bel et bien freiné l'essor de produits d'épargne qui, d'un point de vue de préparation de l'avenir des générations actives, seront nécessaires pour maintenir le train de vie des (futurs) retraités.

Apaisement en auto, redressement en santé

Les consommateurs et les politiciens ont une mémoire d'éléphant. A ce titre, ils restent sur le qui-vive à l'égard de l'évolution de l'assurance auto, en particulier des conditions qui déterminent l'offre de l'assurance obligatoire dans la catégorie des véhicules de tourisme. Ce produit a en quelque sorte une valeur de fétiche, et ils ont gardé une mémoire vive des mauvais résultats de cette branche en 2001/2002 et surtout des mesures d'assainissement qui ont suivi. Bonne nouvelle pour eux : la prime moyenne pour une voiture n'aura augmenté en 2005 que d'un euro (hors taxes), ce qui revient à dire que ce poste échappe à l'inflation. Pourtant, Assuralia reste vigilante, car si la charge des sinistres affiche une tendance positive, il s'avère dur de faire baisser encore la fréquence des accidents, tandis que leur coût moyen continue de galoper à un rythme qui devrait inciter les pouvoirs publics à s'en soucier, en plus d'investir davantage dans la prévention routière. En effet, Assuralia évalue cette inflation des coûts à plus de 11% en 2005, soit largement plus que l'évolution des prix à la consommation. Or, des interventions permettant d'accélérer le processus judiciaire et d'aligner les intérêts sur les taux financiers aideraient grandement à servir le public plus vite et à meilleur compte.

2005 aura été l'année du redressement pour les catégories des taxis et des poids lourds, où les pertes avaient été tenaces au cours des exercices passés. Reste un seul segment lourdement déficitaire, celui des bus et cars, où un sinistre de 3,5 millions d'euros vient rappeler que pour quelques centaines d'euros de prime, le risque pour l'assu-

reur (et ses réassureurs) peut atteindre des montants colossaux. Le redressement est en cours également en assurance hospitalisation, mais le secteur n'est pas encore tiré d'affaire, en particulier dans le segment des contrats collectifs. Mais, depuis deux ans, les efforts se révèlent payants et 2006 pourrait marquer pour l'ensemble de la branche maladie la sortie des chiffres rouges. C'est d'autant plus nécessaire que de plus en plus de Belges font confiance à cette branche pour supporter des suppléments d'honoraires en cas de traitement médical : environ 75.000 personnes sont venues grossir les rangs des bénéficiaires de cette protection très appréciée.

Concurrence : l'intensité plus que le nombre

Les données réunies par Assuralia illustrent une concentration accrue au sommet : en tenant compte de l'acquisition de Winterthur par AXA, en particulier, le top-6 du secteur, qui constitue un peloton de tête dans un classement général qui mélange par définition les genres et les branches, atteint à présent 81,6% de l'encaissement. Sur des marchés tels que la R.C.Auto ou la maladie, une trentaine d'entreprises sont présentes : de plus en plus, on constate que certains assureurs abandonnent le modèle des assurances générales pour mettre l'accent sur les produits où ils font réellement la différence. La libéralisation, qui supprime les rentes de situation et impose d'être capable de se mesurer aux leaders, est passée par là. Le paysage change donc, mais apporte plus de performance pour un coût aussi serré que possible.

Parts de marché des 15 premiers groupes en 2005 (en %)

Rang 2005	Gain/perte	Groupe	TOTAL	NON-VIE	VIE
1		Fortis	19,6	15,7	20,9
2	+1	KBC	18,8	9,0	22,2
3	-1	Ethias	15,1	13,5	15,6
4		AXA	12,5	16,8	11,0
5		Dexia	7,3	4,2	8,4
6		ING	5,6	3,7	6,3
7	+1	AGF	2,7	3,7	2,4
8	-1	Winterthur	2,7	6,6	1,4
9		P&V	1,7	4,1	0,9
10		Generali	1,7	2,1	1,5
11		Argenta	1,6	0,9	1,8
12		Mercator	1,4	3,9	0,6
13		Swiss Life	1,4	0,6	1,6
14		Ergo	1,3	3,3	0,7
15		Delta Lloyd	1,3	0,0	1,8
		TOP 15	94,7	88,0	97,1

(+ : Gain, - : perte par rapport à 2004)

2. Encaissements

Belgique (*)	Encaissements (en millions d'euros)		Croissance nominale (%)	
	2004	2005	2003/2004	2004/2005
Accidents, hors AT	392	383	1,9%	-2,5%
Accidents du Travail	1.028	1.059	0,6%	3,0%
Loi de 71	917	944	0,4%	3,0%
Loi de 67	111	115	2,8%	3,6%
Maladie	772	856	9,0%	10,9%
Automobile	2.935	2.983	5,0%	1,6%
Corps de véhicules	995	1.020	6,1%	2,6%
RC Automobile	1.940	1.962	4,5%	1,2%
Incendie	1.763	1.813	3,8%	2,9%
Habitations	1.027	1.075	4,8%	4,7%
Autres risques simples	361	377	4,9%	4,6%
Risques spéciaux	376	361	0,1%	-3,9%
R.C. générale	620	647	5,2%	4,4%
Autres non-vie	874	915	9,3%	4,7%
Transport	205	208	9,6%	1,4%
Crédit-caution	124	136	21,1%	9,8%
Pertes pécun. div.	143	152	10,4%	6,1%
Protection juridique	276	287	5,9%	3,9%
Assistance	126	132	3,4%	5,3%
Total non-vie	8.383	8.655	4,9%	3,2%
Vie individuelle,				
Taux garanti (br. 21)	13.022	14.490	12,4%	11,3%
Fonds d'investissements (br. 23)	2.780	6.325	23,2%	127,5%
Opération de capitalisation (br. 26)	53	328	5817,0%	519,0%
Total vie individuelle	15.856	21.143	14,5%	33,3%
Vie groupe				
Taux garanti (br. 21)	3.905	3.927	11,6%	0,6%
Fonds d'investissements (br. 23)	95	107	-42,1%	12,4%
Total vie groupe	4.000	4.034	9,2%	0,9%
Total vie	19.855	25.177	13,4%	26,8%
Total non-vie et vie	28.238	33.833	10,7%	19,8%

(*) : Montants établis sur la base d'un échantillon commun aux exercices 2004 et 2005. Les chiffres de 2004 peuvent donc différer légèrement de ceux mentionnés lors de l'étude précédente.

Union européenne (*)

Total non-vie	344.831	355.452	5,7%	3,8%
Total vie	524.057	569.650	9,1%	8,7%
Total non-vie et vie	868.888	925.102	7,8%	6,6%

(*) 25 Etats membres – 2005 : chiffres provisoires

Methodologie

L'enquête Encaissements porte uniquement sur les opérations d'assurance directe en Belgique. L'assurance directe à l'étranger et la réassurance acceptée n'entrent donc pas en considération. Elle est réalisée à partir d'un échantillon commun aux années 2004 et 2005, représentant la quasi-totalité du marché belge de l'assurance, y compris les entreprises non-membres d'Assuralia et les succursales belges d'établissements communautaires qui ne sont pas contrôlées par la CBFA. En revanche, les opérations conclues dans notre pays en libre prestation de services à partir d'un autre pays membre de l'Espace économique européen ne sont pas reprises.

Croissance exceptionnelle en vie

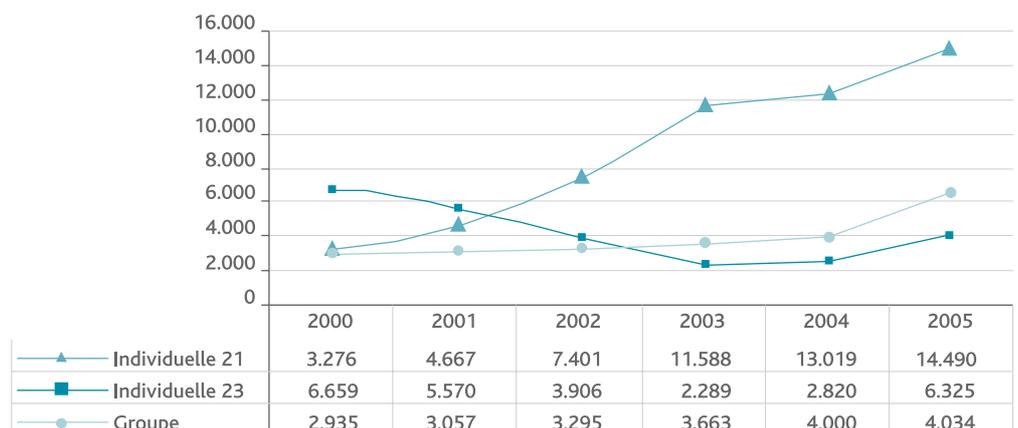
Les chiffres de 2005 indiquent une croissance nominale de 19,8% du volume global des affaires directes en Belgique, contre 10,7% en 2004. Le total des primes est ainsi porté à 33,8 milliards d'euros, contre 28,2 milliards un an plus tôt. Cette croissance à deux chiffres est, pour l'essentiel, à mettre au compte des opérations d'assurance vie, qui progressent de 26,8%, contre 13,4% en 2004. Les opérations non-vie augmentent de 3,2%, contre 4,9% l'année précédente.

Le taux de pénétration de l'assurance dans l'économie belge, défini comme le rapport entre le total des encaissements et le produit intérieur brut (PIB), a augmenté de 1,6 point en 2005, après une progression limitée à 0,3 point en 2004. Il se monte à 11,4% contre 9,8% un an plus tôt. Comme pour les années précédentes, cette évolution est à mettre intégralement au compte de l'assurance vie qui, depuis 2000, a vu son taux de pénétration progresser de 3,2 points, notamment grâce à l'élargissement de la gamme des produits et à l'envol des comptes d'assurance.

La stagnation sur longue période du taux de pénétration de l'assurance non-vie, 2,9% en 2006, niveau observé en 2000, reflète la saturation du marché de ces opérations, ainsi que la concurrence aiguë qui les caractérise. Ce taux n'a franchi le cap des 3% qu'en 2002 et 2003, sous l'impulsion d'ajustements tarifaires intervenant dans un contexte de faible croissance économique.

L'évolution en 2005 de l'encaissement global en Belgique reste supérieure à celle observée au niveau de l'Union européenne, où la croissance s'établit à 6,6%. Cette meilleure performance belge est exclusivement due aux opérations vie qui progressent de 26,8% contre 8,7% au niveau européen. La progression moyenne des activités non-vie des 25 pays de l'Union européenne, 3,8% en 2005, apparaît en revanche plus soutenue qu'en Belgique, où elle est limitée à 3,2%.

Encaissements vie (en millions d'euros)



3. Produits financiers et placements

Methodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la CBFA (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE). Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude. Les réassureurs "professionnels" (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) n'étant pas encore soumis au contrôle de la CBFA, leurs activités ne sont pas prises en compte.

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que quelques opérations de réassurance acceptée.

Le périmètre d'analyse pour 2005 est sensiblement plus restreint que celui de 2004. En cause, le passage, pour deux entreprises (ACE et Atradius), du statut de filiale de droit belge à celui de succursale soumise au contrôle d'un autre pays de l'Union européenne.

3.1. Analyse des placements

L'ensemble des placements hors branche 23 donne, pour fin 2005, un volume de 150,6 milliards d'euros. Leur valeur comptable représente 136,8 milliards d'euros. Les plus-values latentes atteignent donc 13,8 milliards d'euros, contre 9,5 milliards en 2004. Le taux de plus-values latentes progresse ainsi de 7,7% fin 2004 à 10,1% fin 2005.

Evolution et ventilation des placements hors branche 23 (en millions d'euros)

Valeur de marché	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Terrains et constructions	3.014	3.120	3.507	3.567	3.808	3.599
Participations	4.438	4.578	6.808	7.096	7.665	9.295
Actions, parts et autres titres à revenu variable	20.403	19.725	13.311	13.236	16.021	20.876
Obligations et autres titres à revenu fixe	51.886	55.126	62.536	75.017	94.006	105.293
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	9.353	9.951	10.966	12.395	11.297	11.534
TOTAL	89.094	92.500	97.128	111.311	132.797	150.597

Evolution et ventilation des placements de la branche 23 (en millions d'euros)

Valeur de marché	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Terrains et constructions	0	0	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0	0	3
Actions, parts et autres titres à revenu variable	10.328	12.803	12.755	13.023	13.298	19.045
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.007	1.520	2.131	2.625	3.213	3.719
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	1.889	2.085	872	1.636	2.422	1.386
TOTAL	13.224	16.408	15.758	17.284	18.933	24.153

La bonne tenue des marchés boursiers en 2005 a entraîné une hausse sensible des plus-values latentes sur les actions et participations des entreprises d'assurances, qui, globalement, représentent 5,5 milliards d'euros. En 2003, les plus-values latentes nettes sur ces deux catégories d'actifs n'étaient encore que de 62 millions d'euros.

La hausse des plus-values latentes est d'autant plus favorable à la solvabilité des entreprises qu'elle intervient malgré les écritures de reprises de réductions de valeurs pour un montant de 2,3 milliards d'euros. Toutes autres choses restant égales, ces écritures comptables obèrent en effet d'autant le volume de plus-values latentes.

Les plus-values latentes sur obligations poursuivent leur mouvement ascensionnel, en dépit de la hausse modérée des taux à long terme en 2005. Elles passent de 2,9 milliards d'euros fin 2003 à 5,9 milliards fin 2004 et 6,8 milliards fin 2005.

Ces plus-values latentes restent évidemment fragiles et disparaîtront progressivement avec l'arrivée à échéance des titres émis au cours des années nonante et assortis de taux plus élevés que ceux offerts actuellement, voire plus brutalement en cas de nouvelle hausse des taux d'intérêt.

Le poids relatif des titres à revenu variable dans le portefeuille des assureurs se stabilise en 2004 et augmente légèrement en 2005, après quatre années de recul antérieur. Cette croissance modérée s'explique par la bonne tenue des marchés boursiers ces deux dernières années. Le poids relatif des titres à revenu fixe s'établit à 70% du total des placements, comme en 2004, mais contre 58% en 2000.

3.2. Produits financiers et rendements des placements

Le rendement global des placements hors branche 23 progresse pour la troisième année consécutive, après le mouvement de déclin enregistré entre 2000 et 2002. Il atteint 5,3% en 2005, contre 4,8% en 2004 et 4,1% en 2003.

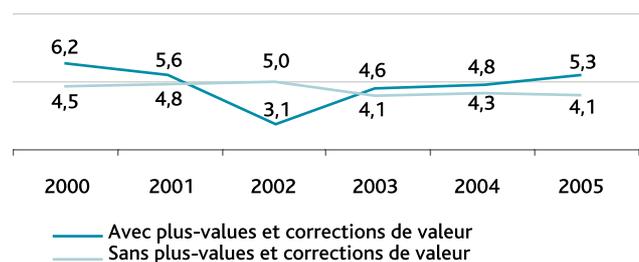
Les montants nets des plus- et moins-values réalisées et des corrections de valeur, redevenus positifs en 2004,

progressent considérablement en 2005. L'écart positif de 0,5 point de pourcentage en 2004 est porté à 1,2 point en 2005. Cette performance est d'autant plus favorable pour la solvabilité des entreprises qu'elle s'accompagne d'une augmentation du taux de plus-values latentes, tant sur les actions que sur les obligations.

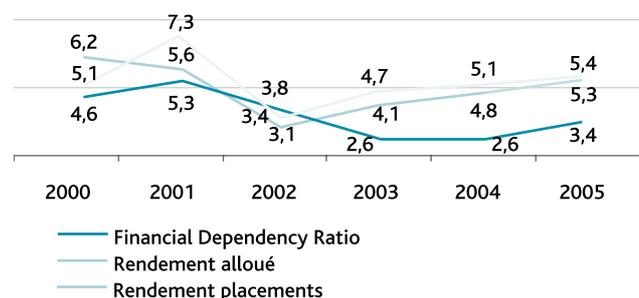
En 2005, le «Financial Dependency Ratio» (FDR, voir 5.4) se fixe à 3,4% contre 2,6% un an auparavant. Plutôt qu'attribuable à un alourdissement de la charge des sinistres, la détérioration du FDR s'explique par un changement de périmètre étudié. En 2005, le volume des opérations d'assurance directe à l'étranger pris en compte est considérablement réduit par rapport à 2004, or ces opérations se caractérisaient par un FDR de -18% en 2004.

La croissance des rendements enregistrée en 2004 et 2005 se retrouve dans l'évolution des rendements alloués aux provisions techniques. En 2005, les entreprises ont ainsi alloué aux provisions techniques un rendement moyen de 5,4%, issu d'un rendement financier de 5,3% sur leurs placements, alors que 3,4% suffisaient pour atteindre l'équilibre technico-financier.

Rendements des placements (hors branche 23) (en %)



Rendements, allocation et besoins financiers (hors branche 23) (en %)



4. Commissions et frais

4.1. Frais de gestion et d'administration

Les comptes annuels procèdent à une double ventilation des frais généraux, qui se sont établis en 2005 à 2,9 milliards d'euros. La part des frais de personnel dans

l'ensemble des frais généraux s'établit à 58,5%, contre 57% en 2004.

Ventilation des frais de gestion et d'administration en 2005

(en millions d'euros)	Comptes techniques		Compte non-technique	Total
	Non-vie	Vie		
Par destination				
Frais de gestion liés à l'acquisition	553	290	-	843
Frais internes de gestion des sinistres	592	70	-	662
Frais d'administration	848	431	-	1.279
Frais de gestion des placements	28	80	30	138
TOTAL	2.021	871	30	2.922
Par nature				
Personnel	-	-	-	1.710
Autres charges d'exploitation	-	-	-	1.212
TOTAL	-	-	-	2.922

4.2. Commissions

L'ensemble des commissions aux intermédiaires atteint 2.086 millions d'euros en 2005, soit 5,9% de l'encaissement total, niveau nettement inférieur à celui observé en 2004. Cette réduction relative s'explique en partie par l'accroissement soutenu des opérations vie

individuelle et, pour le reste, par la réduction en 2005 du volume de données disponibles relatives aux affaires directes non-vie à l'étranger, caractérisées par des taux de frais et de commissions plus élevés qu'en vie.

Primes et commissions (hors succursales)

(en millions d'euros)	Primes acquises		Commissions		Rapport (en %)	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
IARD (*)	7.239	7.003	1.110	1.092	15,3	15,6
AT Loi de 71 (*)	912	808	58	49	6,4	6,1
Vie individuelle br. 21 (*)	13.000	14.601	466	477	3,6	3,3
Vie individuelle br. 23 (*)	2.790	6.300	75	122	2,7	1,9
Vie groupe br. 21/23 (*)	4.002	3.923	46	54	1,2	1,4
Affaires directes à l'étranger (Non-vie)	3.788	1.650	530	217	14,0	13,1
Affaires directes à l'étranger (Vie)	337	376	30	20	8,9	5,4
Ensemble des opérations (**)	32.696	35.097	2.385	2.086	7,3	5,9

(*) Affaires directes en Belgique

(**) Y compris affaires directes en Belgique et réassurance acceptée

4.3. Ensemble des frais et commissions

Depuis plusieurs années, la forte expansion des encaissements vie, en particulier celle des «comptes d'assurance», entraîne la réduction relative de l'ensemble des frais et commissions, exprimés en pourcentage des primes. Par ailleurs, les mesures de réduction des coûts, prises à l'issue d'une année 2002 particulièrement difficile, expliquent

également une partie de la baisse du ratio de frais et de commissions en 2003 et 2004. En 2005, la baisse des ratios de frais s'explique d'une part en raison de l'accroissement soutenu des opérations vie individuelle et, d'autre part, en raison de la réduction du volume des données disponibles afférentes aux opérations d'assurance directe à l'étranger.

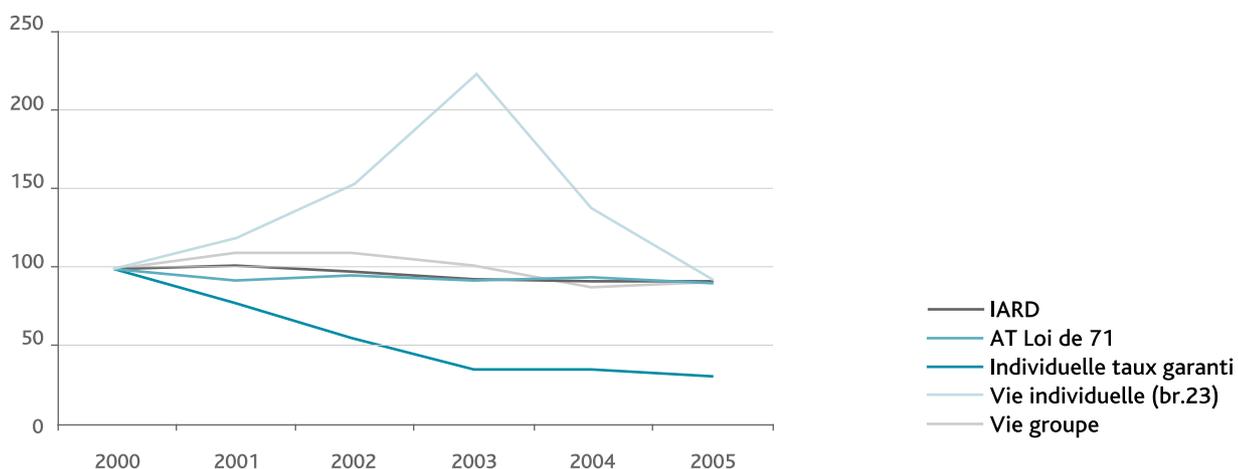
Evolution des frais et commissions pour l'ensemble des activités

(en % des primes acquises)	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Commissions	8,2	8,3	8,3	7,7	7,3	5,9
Frais de personnel	7,6	7,7	7,3	6,2	5,6	4,9
Autres charges d'exploitation	5,2	5,3	5,3	4,4	4,2	3,5
Commissions et frais généraux	21,0	21,3	20,9	18,3	17,1	14,3

La diminution du niveau global des frais et des commissions, entamée en 2003 se poursuit en 2004 et 2005 à un rythme convergent pour les activités non-vie et vie groupe. En Accidents du travail 1971, la forte baisse enregistrée en 2005 semble s'expliquer davantage par une différence d'échantillonnage par rapport à 2004 que par une réelle baisse des taux de frais au niveau du marché.

Pour les opérations de la branche 23, l'indice du poids relatif des commissions et des frais évolue à la baisse depuis 2002, sous l'effet de la forte croissance de ces opérations depuis 2003. Ces explications sont également valables pour les opérations vie individuelle à taux garanti, où la réduction relative des taux de frais est la plus spectaculaire.

Evolution du poids relatif (% des primes acquises) des commissions et des frais généraux (Indice 2000 = 100)



5. Rentabilité et «Financial Dependency Ratio» (FDR)

Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la CBFA (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE). Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude. Les réassureurs "professionnels" (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) n'étant pas encore soumis au contrôle de la CBFA, leurs activités ne sont pas prises en compte.

Le compte de résultats se divise en trois parties distinctes : les comptes techniques non-vie et vie, ainsi que le compte non-technique. Les comptes techniques incluent tous les éléments techniques et financiers à rattacher directement aux activités d'assurance. La partie non technique reprend les autres éléments, tels les produits financiers sur fonds propres, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels, non directement imputables aux opérations d'assurance.

5.1. Synthèse des comptes de résultats

Les ratios de rentabilité technico-financière, ainsi que ceux définis à partir du compte non-technique, sont exprimés, sauf mention contraire, en pourcentage de l'ensemble des primes acquises, non-vie et vie. En 2005, ces dernières représentent 35,1 milliards d'euros, contre 32,7 milliards en 2004.

5.1.1. Technique non-vie

Le **compte technique non-vie** inclut les affaires directes en Belgique (IARD, ensemble des activités accidents du travail), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée.

Le solde technico-financier net atteint 1,1 milliard d'euros, soit 10,7% des primes, contre 10% en 2004 et 7,2% en 2003. La maîtrise des ratios «Sinistres à Primes» dans les branches IARD explique pour l'essentiel la bonne tenue de ces résultats.

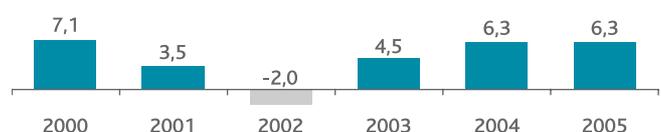
5.1.2. Technique vie

Le **compte technique vie** correspond, mutatis mutandis, aux mêmes données pour les opérations vie, représentant 25,2 milliards d'euros de primes en 2005, contre 20,2 en 2004. Le solde technico-financier affiche un bénéfice de 1,2 milliard d'euros, soit 4,6% des primes, contre 3,9% en 2004 et 2,7% en 2003.

Pour **l'ensemble des opérations d'assurance**, Les entreprises génèrent en 2005 un solde technico-financier net de 2,2 milliards d'euros, représentant 6,3% des primes acquises, niveau équivalent à celui de 2004 et sensiblement supérieur aux 4,5% observés en 2003. La progression plus rapide des encaissements vie en 2005 par rapport aux opérations non-vie, couplée à leur rentabilité moindre (exprimée en pourcentage des primes), explique le statu quo de la rentabilité de l'ensemble des opérations, toujours exprimée en pourcentage des encaissements, en dépit de l'amélioration de ce ratio, tant en non-vie qu'en vie.

Soldes technico-financiers nets : soldes techniques résultant de l'activité d'assurance (vie et non-vie), augmentés des éléments financiers alloués aux comptes techniques. Il n'est pas tenu compte des autres revenus financiers, non imputables à l'activité d'assurance.

Soldes technico-financiers nets. Ensemble des opérations (en % des primes acquises)

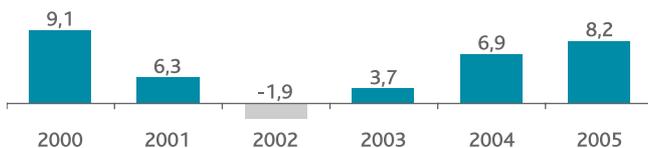


5.1.3. Non-technique

Le compte non-technique reprend tous les autres éléments du compte de résultats non directement imputables aux opérations d'assurance.

Résultat courant : soldes technico-financiers nets, augmentés du solde des produits financiers du compte non-technique et du solde des autres produits et charges récurrents non liés à l'activité d'assurance.

Résultats courants (en % des primes acquises)



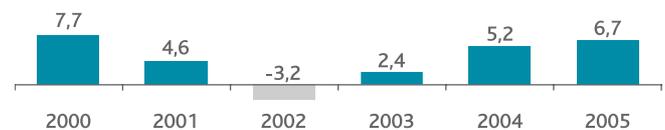
Le **résultat courant** de 2005 correspond à un bénéfice net de 2,9 milliards d'euros, soit 8,2% de l'ensemble des primes, contre 6,9% des primes en 2004. Les produits des placements, en particulier les reprises de réductions de valeur, contribuent significativement au relèvement des résultats technico-financiers vie, du résultat courant et de celui à affecter.

Le **résultat à affecter de l'exercice** représente un bénéfice de 2,3 milliards d'euros en 2005, soit 6,7% de l'ensemble des primes, contre 1,7 milliard en 2004, représentant 5,4% des primes de cet exercice.

L'écart entre résultat courant et résultat à affecter s'explique pour l'essentiel par la charge des impôts, à raison de quelque 500 millions d'euros, ainsi que, pour un montant global de 100 millions d'euros, par des charges exceptionnelles et des transferts aux réserves immunisées.

Résultat de l'exercice à affecter : résultat courant, augmenté du solde des produits et charges non récurrents (produits et charges exceptionnels, impôts et transferts nets aux/des réserves immunisées).

Résultats de l'exercice à affecter (en % des primes acquises)



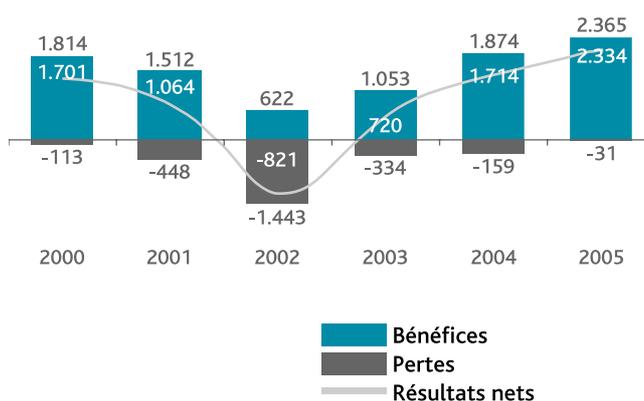
5.2. Dispersion des résultats comptables

En 2005, le résultat net (bénéfices diminués des pertes) s'établit à 2,3 milliards d'euros, contre 1,7 en 2004. Seules cinq entreprises affichent encore des pertes comptables, pour un montant limité à 31 millions d'euros.

La bonne tenue des marchés boursiers a permis à nombre d'entreprises d'annuler en 2005 les écritures comptables de «dotations aux réductions de valeur» actées entre 2001 et 2003, pour un montant global net de 2,3 milliards d'euros.

La plupart des entreprises affichent pour 2005 un résultat comptable au-moins égal à celui généré en 2004. Quelques entreprises, surtout parmi celles de plus grande taille, améliorent sensiblement leurs résultats en 2005 par rapport à celui de l'exercice antérieur.

Evolution des résultats comptables
(en millions d'euros)

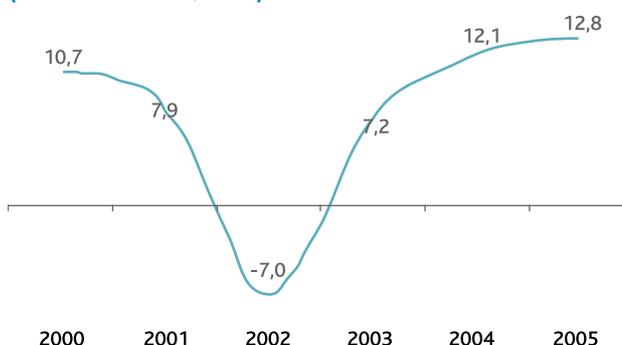


5.3. Rentabilité des fonds propres

Fonds propres comptables : ensemble des capitaux propres, diminués des actifs incorporels et de la partie non appelée du capital.

Fonds propres « marché » : fonds propres comptables augmentés des plus-values latentes nettes des impôts différés (34% des plus-values latentes, sauf pour les titres à revenu variable dont les plus-values sont immunisées d'impôts). Le détail des plus-values latentes (ventilation et évolution) est donné au chapitre «Placements et produits financiers de ce document».

Rentabilité des fonds propres
(valeur de marché, en %)



Evolution des fonds propres (en millions d'euros)

Fin d'exercice (ensemble des entreprises)	1998	2000	2002	2003	2004	2005
Valeur comptable	8.792	8.336	7.399	8.340	9.156	9.551
Valeur de marché	20.519	15.158	8.772	11.010	16.077	20.503
Valeur de marché (Base : 1998 = 100)	100%	74%	43%	53%	78%	100%
Fonds propres «Marché» / Marge à constituer	594%	370%	184%	207%	273%	332%

Evalués à leur valeur de marché, les fonds propres rattrapent leur niveau de 1998, à la faveur de la restauration des résultats et des recapitalisations intervenues en 2003.

La progression de la valeur de marché des fonds propres, observée depuis 2003, trouve en grande partie son origine dans l'augmentation des plus-values latentes. Celles-ci passent de 3,4 milliards d'euros fin 2002 à près de 13,8 milliards d'euros fin 2005. Cette amélioration doit cependant être nuancée par le fait que la moitié de ces plus-values latentes s'explique par la persistance de faibles taux d'intérêt, poussant à la hausse la valeur de marché des obligations. Ces plus-values latentes apparaissent ainsi davantage virtuelles que comme un véritable facteur de solidité financière des entreprises.

Si les fonds propres en valeur de marché retrouvent leur niveau de 1998, entre temps les exigences prudentielles de marges ont considérablement augmenté. En 1998, ces fonds propres représentaient près de 6 fois la marge de solvabilité requise, tandis qu'en 2005, ils n'en représentent plus que 3,3 fois ce montant. Ce constat permet de rappeler que, chaque année, une partie non négligeable des bénéfices sectoriels reste immobilisée dans les entreprises, afin de répondre aux besoins réglementaires croissants de capitaux de solvabilité.

Défini comme le rapport entre le résultat à affecter et la valeur moyenne des fonds propres «marché», le rendement sur fonds propres (RoE) progresse de 12,1% en 2004 à 12,8%, soit la seconde meilleure performance observée depuis 1998, année où ce ratio atteignait 16%.

Le RoE peut également se calculer à partir de la variation nette de richesse des détenteurs des fonds propres ramenée à leur mise de fonds initiale. Cette variation nette de richesse correspond à la variation de valeur de marché des fonds propres, augmentée des résultats distribués et diminuée des éventuels apports en capitaux.

Le graphique ci-dessus démontre qu'au cours de ces six dernières années, seules les années 2003 à 2005 ont été économiquement rentables pour l'ensemble du secteur. En dépit de résultats comptables positifs en 2000 et 2001, ces deux exercices se caractérisent par une destruction de valeur au plan sectoriel. L'exercice 2002 se clôture par des résultats négatifs, tant comptables qu'économiques.

Les rendements positifs affichés pour ces trois dernières années doivent néanmoins inciter à la plus grande prudence. Ils trouvent en effet leur origine essentiellement dans l'accroissement des plus-values latentes sur obligations. Ces dernières, incorporées dans la détermination du volume de richesse des entreprises, se réduiront inévitablement dans les prochaines années avec l'arrivée à échéance progressive des obligations à taux plus élevés que ceux servis actuellement.

5.4. Ratio de dépendance financière et rendements alloués aux provisions techniques

FDR (Financial Dependency Ratio) : rapport, pour un produit ou groupe de produits d'assurance, entre le résultat technique avant produits des placements et les provisions techniques moyennes y associées. Ce ratio détermine le rendement minimum à allouer aux provisions techniques pour atteindre l'équilibre financier.

Le FDR présente l'avantage de pouvoir s'appliquer indifféremment à des produits d'assurance non-vie ou vie et de permettre une comparaison pertinente entre les résultats calculés pour des produits à cadence de règlement rapide (short tail) ou lente (long tail).

Le FDR peut également être comparé au taux de rendement alloué aux provisions techniques. Un rendement alloué supérieur au FDR correspondant génère un solde technico-financier positif, tandis qu'un FDR supérieur au rendement alloué engendre un déficit.

En branche 23, où la charge technique évolue avec la valeur des fonds d'investissement, le FDR constitue une première approche de la performance moyenne des fonds investis.

5.4.1. Evolution du FDR

Pour l'ensemble des opérations non-vie, le FDR redevient positif et s'établit à 0,4% contre -3% en 2004. Plutôt qu'un alourdissement de la sinistralité, cette détérioration est davantage à rechercher dans la réduction du périmètre des entreprises étudiées. En effet, les opérations d'assurances directes à l'étranger, qui se caractérisaient par un FDR de -18% en 2004, pèsent nettement moins que l'an dernier, ce qui, toutes autres choses restant égales entraîne une détérioration apparente du FDR.

Les soldes techniques (avant produits des placements) positifs pour la plupart des branches non-vie expliquent le signe négatif du FDR et traduisent le retour à une politique tarifaire plus saine que par le passé, lorsque la rentabilité des opérations n'était assurée que par l'importance des produits financiers. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, cette situation varie de produit à produit : les produits incendie et corps de véhicules, à cadence de règlement plutôt rapide, affichent en 2004 des FDR négatifs, tandis que les produits AT, RC générale ou RC automobile, à cadence de règlement plutôt lente, présentent des FDR positifs. La tarification tient donc clairement compte de l'apport financier attendu.

Si l'on considère la situation préoccupante lorsque l'équilibre technico-financier ne peut être atteint que moyennant un rendement des valeurs représentatives de 4% ou davantage, seules les branches Accidents du travail, Maladie et RC générale requièrent une attention spécifique pour les opérations non-vie.

En vie, l'équilibre technico-financier est atteint moyennant un rendement minimum de 3,8% en branche 21 individuelle et de 4,3% en branche 21 groupe. Pour chacun de ces groupes d'activités, le FDR s'est amélioré d'environ un demi-point de pourcentage en 2005 par rapport à 2004. La situation apparaît systématiquement plus préoccupante pour les opérations vie groupe que pour celles de la vie individuelle.

Le redressement du FDR en branche 23 traduit un retour à de meilleures performances financières, condition préalable à un regain d'intérêt durable pour ces produits.

6. Solvabilité

| Marges de solvabilité

a) Marge constituée : patrimoine de l'entreprise d'assurances, libre de tout engagement prévisible.

- ▶ La composition de cette marge se base sur une liste d'éléments admissibles, déterminée par voie réglementaire.
- ▶ Une distinction est opérée entre la partie explicite de la marge (fonds propres, emprunts subordonnés, réserves non techniques, rappels de cotisations pour les mutuelles, ...) et une partie implicite (bénéfices futurs estimés en vie, frais d'acquisition non encore amortis contenus dans les provisions vie, plus-values latentes, ...).
- ▶ Les éléments de la partie explicite sont admis d'office, ceux de la partie implicite le sont sur demande de l'entreprise et moyennant l'accord de la CBFA.
- ▶ Une partie de la marge constituée est affectée à la couverture des activités non-vie et une autre partie, à celle des activités vie.

b) Marges à constituer : montants de marge constituée dont doit disposer l'entreprise d'assurances relativement à ses activités, pour chacun des groupes non-vie et vie.

- ▶ Les calculs de ces montants sont basés sur
 - _ les primes et les sinistres en assurance non-vie ;
 - _ les provisions pour rentes définitives en accidents du travail ;
 - _ les provisions techniques et les capitaux sous risque en assurance vie ;
 - _ le risque encouru par l'entreprise du fait de l'utilisation de produits dérivés.

c) Ratio de couverture : rapport entre la marge constituée et la marge à constituer.

d) Correction CBFA : opération par laquelle les plus-values latentes admises dans la marge disponible sont éliminées et remplacées par la différence entre la valeur actuelle des placements et leur valeur comptable (plus-values latentes nettes ou moins-values latentes nettes).

- ▶ Cette opération vise à juger la marge de solvabilité constituée des entreprises sur une base uniforme et indépendante du constat ou non par l'entreprise d'une moins-value «durable» sur placements, impliquant une écriture de réduction de valeur.

e) Tests de résistance : opération par laquelle la marge de solvabilité corrigée est réduite d'un certain pourcentage de la valeur actuelle d'une catégorie de placements et ensuite comparée à la marge exigée.

- ▶ Cette opération vise à déterminer si l'entreprise dispose d'une marge suffisante lui permettant de faire face à des dépréciations d'actifs (voir 6.3).

6.1. Marges de solvabilité non-vie

La marge à constituer pour les opérations non-vie progresse d'une centaine de millions d'euros, pour atteindre 1,553 milliard d'euros. La hausse des exigences prudentielles est donc de 6,7%, soit un niveau sensiblement supérieur à la croissance de l'ensemble des primes acquises non-vie qui s'établissait à 3,5% en 2005.

L'entrée en vigueur progressive des dispositions de l'exercice «Solvabilité I» explique ce différentiel de croissance. Ainsi les encaissements et sinistres afférents aux opérations responsabilité civile générale ou liées aux activités de transport seront «artificiellement» augmentés, de 10% en 2005, 20% en 2006 et progressivement jusqu'à 50% en 2009, par tranche de 10% l'an.

Le volume de marge constituée s'accroît de 22,4%, contre 3,6% en 2004.

Cette progression plus soutenue de la marge constituée par rapport à la marge exigée se traduit par une amélioration du ratio de couverture de 46 points par rapport à 2004, contre un léger retrait de 5 points en 2004 par rapport à 2003. Fin 2005, les entreprises affichaient ainsi un ratio de couverture de marge de 357%, soit le niveau le plus élevé au cours de la période d'observation.

Marge de solvabilité non-vie (en millions d'euros)

	2000	2002	2004	2004*	2005
Marge constituée	4.373	4.763	5.653	4.528	5.540
Marge à constituer	1.512	1.665	1.816	1.456	1.553

2004* : échantillon commun avec 2005

2000-2003 : chiffres CBFA, 2004*-2005 : estimations Assuralia

6.2. Marges de solvabilité vie

La marge à constituer au titre des opérations vie affiche en 2005 une progression de plus de 13%, soit une croissance similaire à celle enregistrée en 2004 et 2003. La croissance soutenue des exigences de marges reflète la forte expansion des activités vie à taux garanti ces dernières années.

La marge constituée enregistre une progression de 2,3 milliards d'euros, passant de 9,1 milliards d'euros en 2004 à 11,4 milliards en 2005, traduisant une hausse de 25%.

Comme en assurance non-vie, la marge disponible progresse en 2005 à un rythme plus soutenu que la marge requise. Le taux de couverture de marge est ainsi porté à 248%, contre 225% en 2004, soit une amélioration de 23 points. Cette dernière peut se décomposer en un accroissement de 15 points de la partie explicite et de 8 points de la partie implicite.

Comme en non-vie, l'accroissement de la partie explicite s'explique par l'enregistrement des résultats comptables positifs de 2005, qui ont permis d'éponger les 36 millions d'euros de pertes reportées fin 2004 et d'afficher aux bilans de fin 2005 des résultats reportés positifs à raison de 795 millions d'euros.

Au contraire des opérations non-vie, le taux de couverture des marges vie ne s'inscrit pas tendanciellement à la hausse. En 2005, les taux de couverture, tant pour la partie explicite que pour la partie implicite, retrouvent approximativement les niveaux observés 5 ans auparavant. Les améliorations de 2004 et 2005 ne font donc que compenser la détérioration des ratios de couverture intervenue entre 2001 et 2003.

Marge de solvabilité vie (en millions d'euros)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Marge constituée	6.474	7.228	7.328	7.625	9.158	11.442
Marge à constituer	2.583	2.797	3.093	3.542	4.068	4.616

6.3. Test de résistance

En réduisant fictivement de 25% la valeur de marché des actions, le ratio de solvabilité «Marge disponible corrigée à marge à constituer» se détériore de 122 points de pourcentage, passant de 427% à 305%.

Une réduction de valeur de 15% des immobiliers, prêts hypothécaires et droits de leasing se traduirait, en revanche, par une détérioration moyenne nettement moins marquée des ratios de solvabilité, celle-ci étant limitée à 23 points.

Une réduction de 5% de la valeur de marché des obligations et dépôts auprès des établissements de crédit entraînerait une détérioration du ratio de solvabilité corrigée de 88 points de pourcentage, ce dernier s'établissant alors à 339% du niveau de la marge requise. La part prépondérante des obligations explique l'importance de ce mouvement de repli, qui illustre la sensibilité du secteur aux variations de taux et à la complexité de la gestion «Actif / Passif» des assureurs.

Quel que soit le test de résistance envisagé, la marge disponible corrigée après application du test se détériore légèrement de 2000 à 2002, passant dans certains cas en dessous des 200% de la marge requise, puis s'améliore nettement ensuite à partir de 2003.

Les tests de résistance démontrent la bonne tenue de la solvabilité du secteur aux dépréciations définies par les communications D.231 et D.239 de la CBFA. En cumulant les deux impacts les plus sévères (une réduction de 25% de la valeur de marché des actions et de 5% des obligations), le ratio de couverture se réduirait de 210 points et se fixerait à 217%, contre 170% avec le même calcul conduit fin 2004.

Ces chiffres «marché» ne reflètent évidemment pas la diversité des situations de solvabilité rencontrées par les entreprises.

7. Evolution des principaux résultats

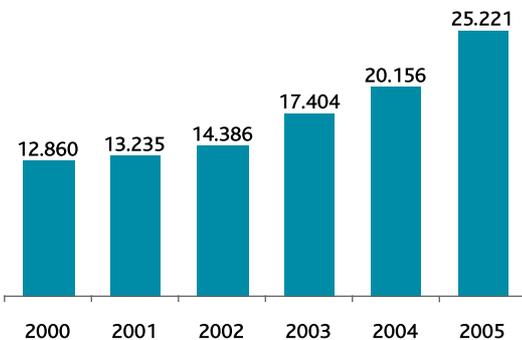
7.1. Assurance vie

La forte croissance en vie individuelle des encaissements des produits de type «universal life» (primes flexibles à taux garanti) et «unit linked» (branche 23) explique la diminution constante des ratios de frais et de commissions. Les produits financiers confirment leur progression et se fixent à 6,6% des provisions techniques, contre 5,6% en 2004.

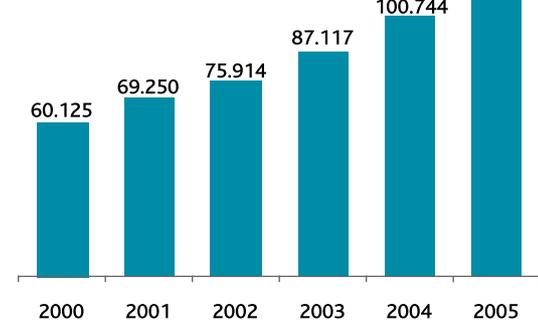
L'amélioration des rendements financiers explique l'essentiel de la progression du solde technico-financier brut, qui atteint 4,3% des primes en 2005, contre 3,9% en 2004.

Grâce à un solde de réassurance cédée légèrement positif en faveur des assureurs directs et à quelques reprises du fonds pour dotations futures, le solde technico-financier net s'établit en 2005 à 4,6% des primes, contre 3,9% en 2004. Les dotations aux participations bénéficiaires représentent 0,4% des provisions en 2005, contre 0,2% en 2002 et 0,3% en 2003 et 2004. L'amélioration des rendements financiers, couplée au succès des fonds cantonnés à taux garanti, explique l'importance accrue des participations bénéficiaires (PB) en 2005 par rapport aux années antérieures.

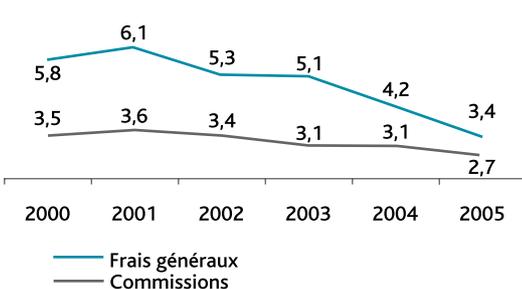
Vie (ensemble des opérations)
Primes (en millions d'euros)



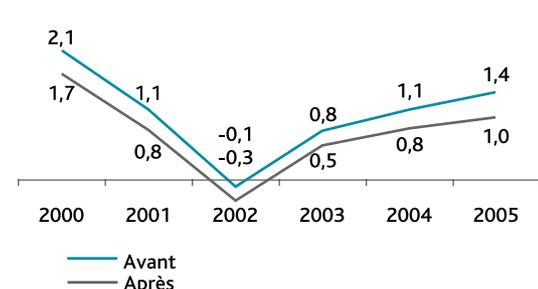
Vie (ensemble des opérations)
Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers nets avant et après PB
(en % des provisions vie)



7.1.1. Individuelle à taux garanti (branche 21)

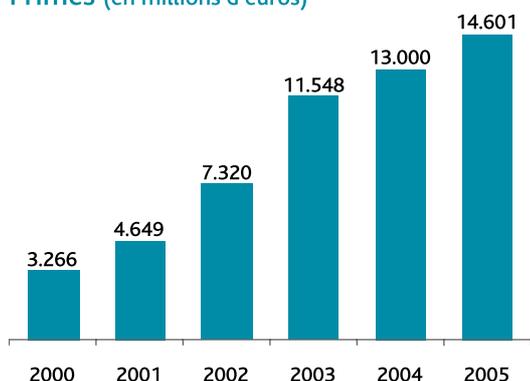
Alors que le ratio «Provisions techniques moyennes à Primes» s'établissait à 811% fin 2000, il n'atteint plus que 433% fin 2005. Le succès des produits du type «comptes d'assurances», plus liquides que les produits de prévoyance à long terme «classiques», explique la réduction de ce ratio. La forte croissance des encaissements enregistrée depuis 2000, principalement imputable au succès des produits à faible taux de chargement, explique la diminution continue et sensible des ratios de frais et de commissionnement.

Les produits financiers, qui n'ont cessé de diminuer de 1999 à 2002, s'améliorent pour la troisième année consécutive et dépassent le niveau de 2001. Le rendement de 5,4% alloué aux provisions techniques est sensiblement supérieur au taux technique garanti moyen qui s'établit à

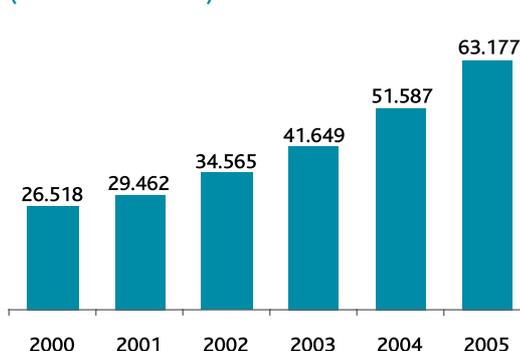
3,6% fin 2005, contre 3,9% fin 2004. Le différentiel entre rendement alloué et taux garanti moyen passe ainsi de 1,3 point de pourcentage fin 2004 à 1,8 point fin 2005.

La baisse des taux de frais et de commissionnement, ainsi que la hausse des produits financiers, expliquent l'évolution favorable du solde technico-financier brut, qui s'établit en 2005 à 4,4% des primes acquises, contre 3,7% en 2004 et -3,5% en 2002. Exprimé en pourcentage des provisions, le solde technico-financier s'établit à 1,6% avant participation bénéficiaire (PB) et à 1% après PB. Le taux de participation aux bénéfices, passe ainsi, entre 2003 et 2006, de 0,3% à 0,6% des provisions techniques moyennes. Ce doublement s'explique par l'amélioration des revenus financiers et le succès des «fonds cantonnés», où des PB contractuelles s'ajoutent au rendement garanti.

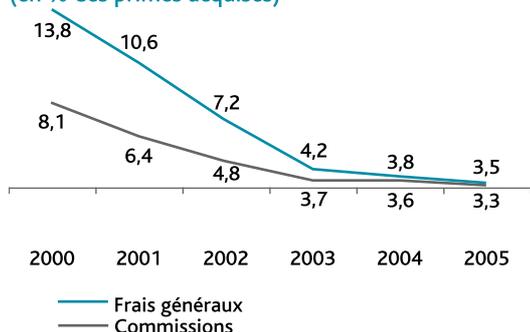
Primes (en millions d'euros)



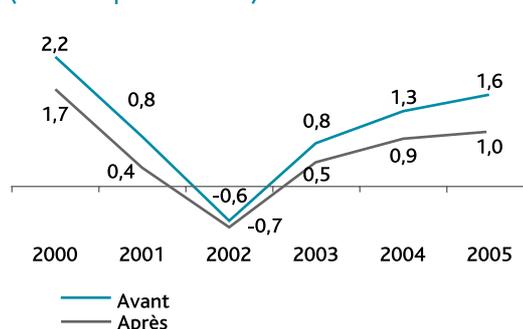
Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers bruts avant et après PB (en % des provisions vie)



7.1.2. Groupe à taux garanti (branche 21)

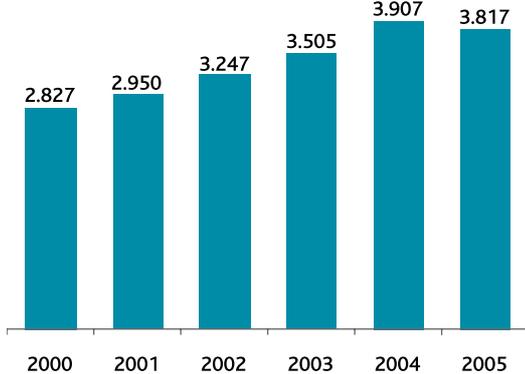
Au contraire des opérations de la vie individuelle, le ratio «Provisions techniques moyennes à Primes» en vie groupe reste assez stable au fil du temps, oscillant aux alentours de 800%.

Comme pour les activités vie individuelle, les résultats vie groupe évoluent surtout en fonction des résultats financiers. Ceux-ci représentent en 2005 quelque 5,8% des provisions techniques, en progrès par rapport à 2003 et 2004. Ils restent néanmoins en deçà des niveaux observés avant 2002. Sur la base d'un échantillon représentant 90%

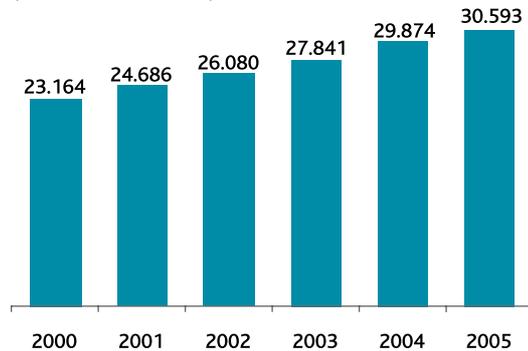
du marché, le taux technique garanti moyen s'établit à 4% fin 2005, contre 4,2% fin 2004. Le différentiel entre rendement alloué et intérêt garanti moyen s'est ainsi accru, passant de 1,2 point de pourcentage en 2004 à 1,8 point en 2005.

Le solde technico-financier brut s'élève à 8,8% des primes, contre 4,8% en 2004. Cette progression favorable explique celle des dotations aux participations bénéficiaires, qui passent de 0,3% des provisions en 2003 à 0,5% en 2005. Elles restent cependant bien inférieures aux PB octroyées en 2000.

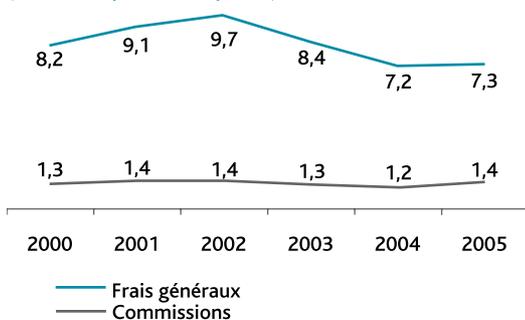
Primes (en millions d'euros)



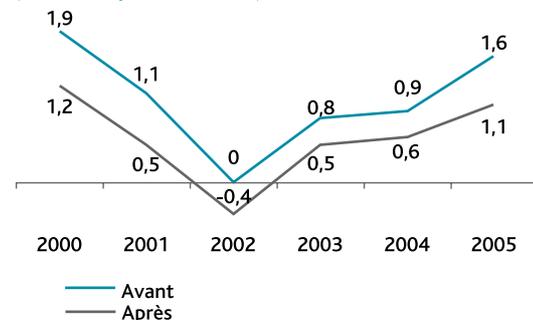
Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers nets avant et après PB (en % des provisions vie)



7.2. Assurance non-vie

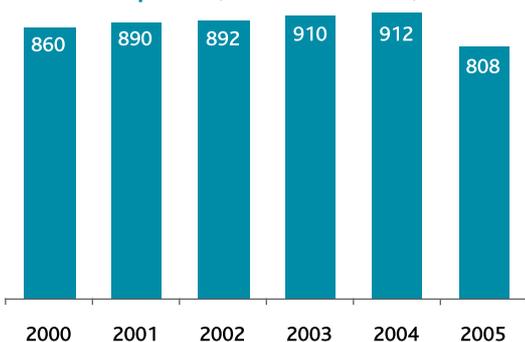
7.2.1. Accident du travail (Loi de 1971) : les effets de l'espérance de vie

La réduction du volume de primes en 2005 s'explique par la non-disponibilité des données de trois entreprises (part de marché 15,9%), totalisant un volume de primes de 145 millions d'euros en 2004. La croissance des primes acquises est de 5,3% par rapport à 2004.

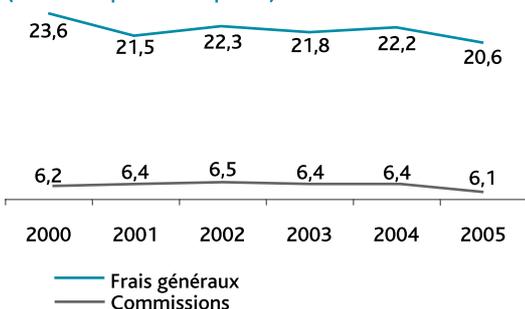
La hausse des charges techniques, qu'expliquent notamment les dotations aux provisions complémentaires couvrant l'allongement de l'espérance de vie, porte le déficit technique à 29% des primes acquises, contre 21% en 2003 et 26,7% en 2004.

Les produits financiers représentent 39,1% des primes acquises, en hausse de 5,5 points par rapport à 2004.

AT Loi de 1971 Primes acquises (en millions d'euros)

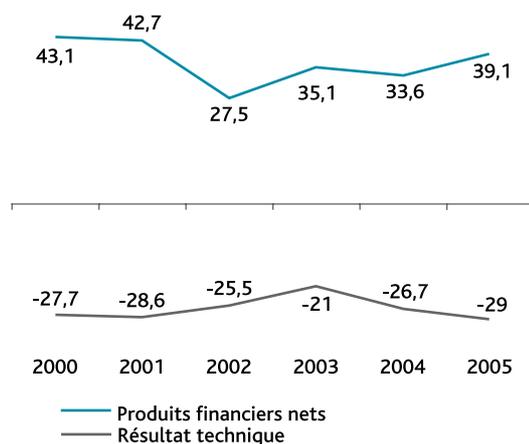


Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)

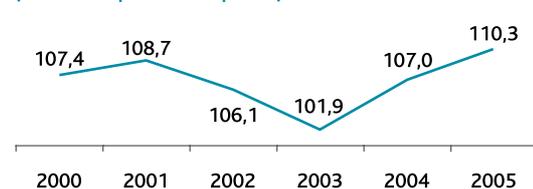


Le solde technico-financier brut s'inscrit en nette croissance par rapport à 2004, passant de 6,9% des primes à 10,1% en 2005. Le solde technico-financier net progresse également, passant de 4,8% en 2004 à 7,4% en 2005. Contrairement aux opérations IARD, le coût de la réassurance cédée s'est sensiblement alourdi, passant de 2,1% des primes en 2004 à 2,7% en 2005.

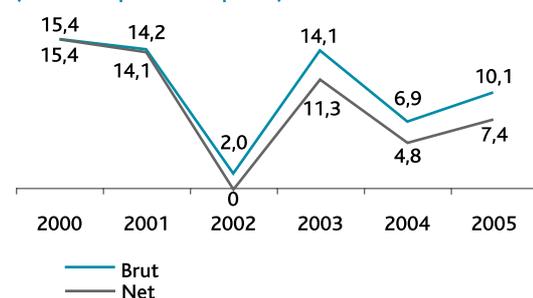
Résultats technico-financiers



Sinistres et charges techniques (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



7.2.2. IARD : de bons résultats techniques

En 2005, les encaissements IARD (incendie, accidents et risques divers) s'établissent à 7 milliards d'euros, contre 6,8 milliards en 2004.

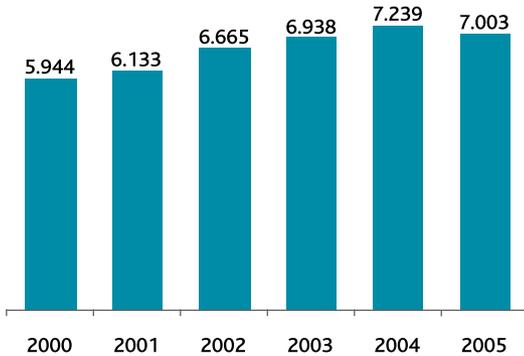
Les bons résultats techniques de l'ensemble des branches IARD se confirment en 2005. Le solde technique reste positif à 2% des primes acquises. Les produits financiers s'accroissent par rapport à 2004 et permettent au secteur d'obtenir un solde technico-financier brut de réassurance cédée égal à 13,1% des primes acquises, contre 11,2% en 2004.

Le coût de la réassurance cédée continue de se réduire, passant de 4,8% à 2,4% des primes entre 2003 et 2005. Il contribue à l'amélioration du solde technico-financier net, qui passe de 8,2% en 2004 à 10,7% en 2005, correspon-

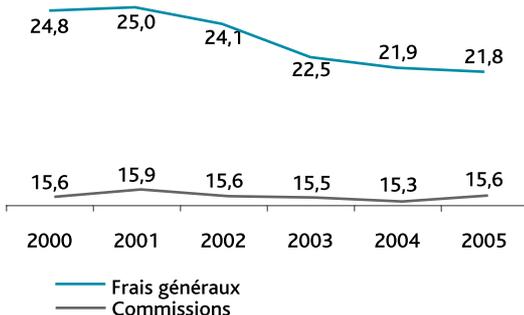
dant à 750 millions d'euros.

Une analyse plus fine de ces opérations (voir pages suivantes) laisse cependant apparaître des situations plutôt divergentes selon les branches d'activités considérées.

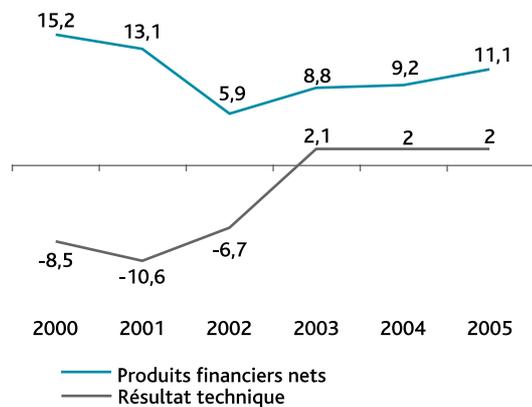
IARD Primes acquises (en millions d'euros)



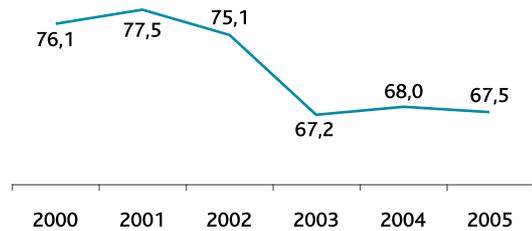
Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



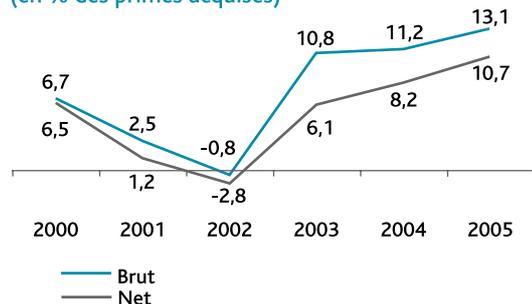
Résultats technico-financiers



Sinistres et charges techniques (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



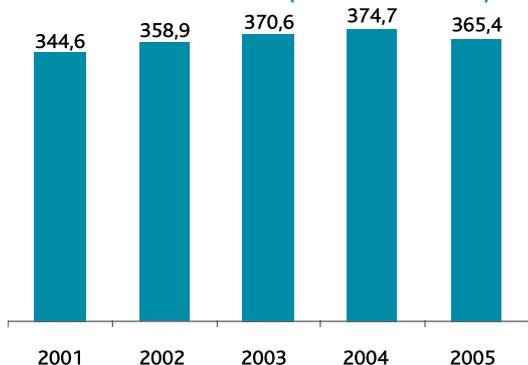
8. Analyse des principales branches IARD

8.1. Accidents (hors accidents du travail) : l'assurance accidents individuelle mal aimée

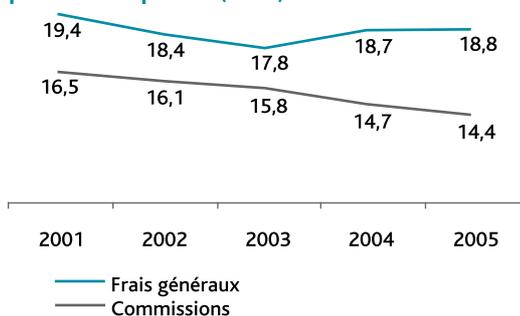
En 2005, l'encaissement de la branche accidents (hors accidents du travail) a diminué de 2,5%. L'assurance individuelle accidents, poursuit sa tendance à la baisse, mais la plupart des bancassureurs enregistrent une hausse. Avec une progression de 3,4% en 2005 et de 17,3% durant la période 2001-2005, l'assurance circulation individuelle, (l'assurance conducteur) a crû ces dernières années à un rythme plus soutenu que celui de l'ensemble de la branche accidents. Pour la première fois depuis des années, l'encaissement de l'assurance accidents collective diminue en

2005 (4,7%), en raison de mesures prises par les autorités en rapport avec l'assurance accidents du travail (le relèvement du plafond salarial notamment). De ce fait, une partie de l'encaissement de l'assurance accidents collective a glissé vers l'assurance accidents du travail. Par rapport à 2004, les prestations pour la branche accidents diminuent en 2005 et les provisions présentent une augmentation moins nette. En conséquence, la charge des sinistres (hors frais internes) en fonction des primes acquises en 2005 se réduit pour s'établir à 35,8%. Pour les différents produits, le ratio sinistres à primes en 2005 est chaque fois inférieur à 50%.

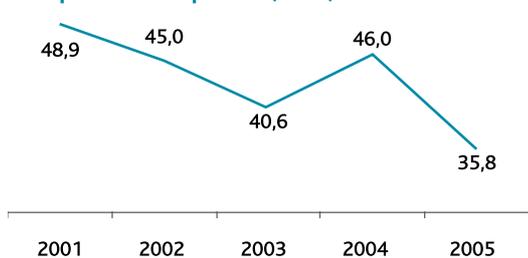
Primes et accessoires (en millions d'euros)



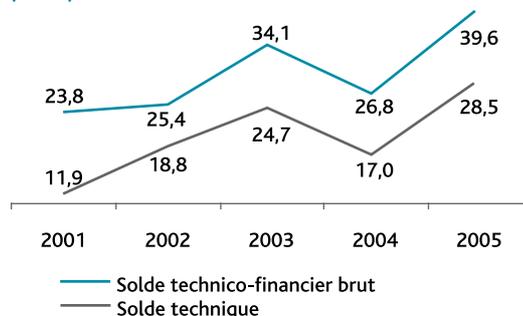
Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises (en %)



Charge des sinistres en fonction des primes acquises (en %)



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



Produit	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2004	2005
		Individuelle générale	21,8
Individuelle circulation	17,3	47,2	48,0
Collectives	49,7	23,6	46,7
Autres	11,3	24,7	38,3

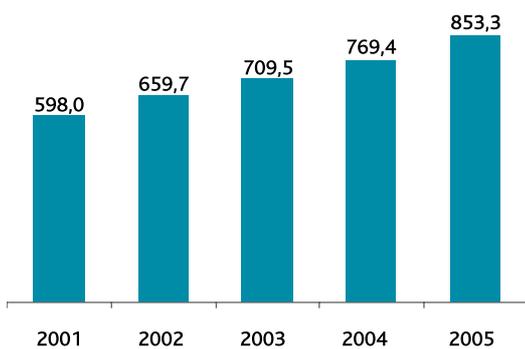
8.2. Maladie : redressement difficile

La branche Maladie affiche en 2005 une hausse de 10,9%, contre 9% en 2004 résultant surtout du succès des assurances hospitalisation tant individuelles que collectives dont les encaissements augmentent respectivement de 5,2% et de 17,8% en 2005. Si l'on tient compte de l'accroissement du nombre d'assurés, estimé à 4,9% en 2005 pour l'assurance hospitalisation individuelle et à 1,1% pour l'assurance hospitalisation collective, on constate un statu quo pour la prime moyenne de l'assurance hospitalisation individuelle et une augmentation de la prime moyenne de 15,8% pour l'assurance hospitalisation collective, en raison des pertes observées les années précédentes.

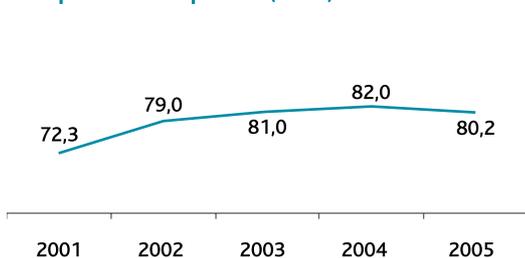
La charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour vieillissement) en fonction des primes acquises diminue en 2005 de 1,8 point pour s'établir à 80,2%. Pour l'assurance hospitalisation collective, le ratio sinistres à primes s'élève même à 94,8% en 2005.

Les déficits pour l'assurance hospitalisation individuelle et collective reculent en 2005 pour se situer respectivement à 5,1 % et 14,2 % des primes acquises.

Primes et accessoires (en millions d'euros)



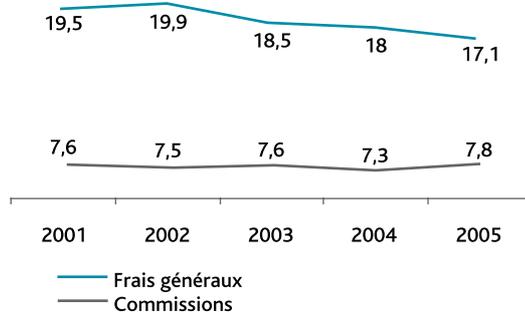
Charge des sinistres en fonction des primes acquises (en %)



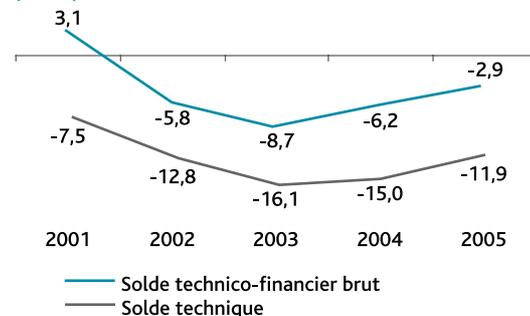
Pour l'assurance hospitalisation collective, 58% des entreprises sont déficitaires en 2005. Elles représentent 85% de l'encaissement.

Afin de poursuivre le redressement de la rentabilité des assurances hospitalisation dans le futur, il est indiqué de prévoir une liaison des primes à l'évolution des frais d'hospitalisation sur la base d'un indice mesurant correctement cette évolution, après que les tarifs auront été mis à niveau.

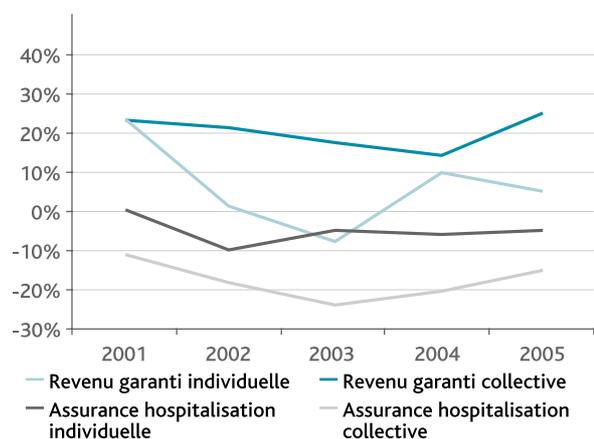
Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises (en %)



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)

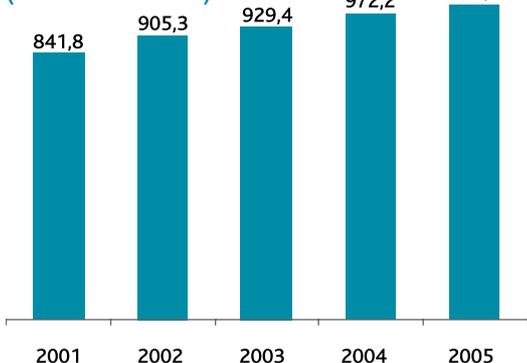


8.3. Corps de véhicules : les effets de moins de vols

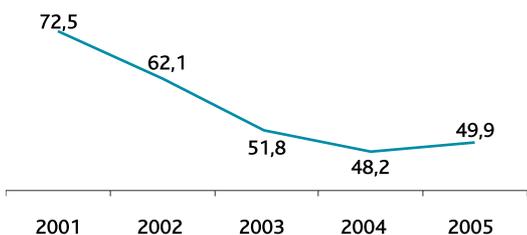
Alors que l'encaissement pour la branche corps de véhicules a connu une augmentation de 4,6% en 2004, la hausse en 2005 est restée limitée à 2,6%. La progression de cet encaissement dépend notamment en partie de l'évolution des immatriculations de nouveaux véhicules. Le nombre d'immatriculations de nouveaux véhicules a diminué en 2005 de 1% contre une augmentation de 6% en 2004. D'un échantillon représentant 60 % du marché, il ressort que la prime moyenne en corps tourisme et affaires augmente en 2005 de 1,1%, passant de 360 à 364 euros.

Primes et accessoires

(en millions d'euros)



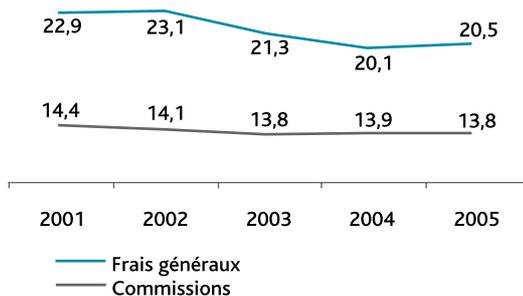
Charge des sinistres en fonction des primes acquises (en %)



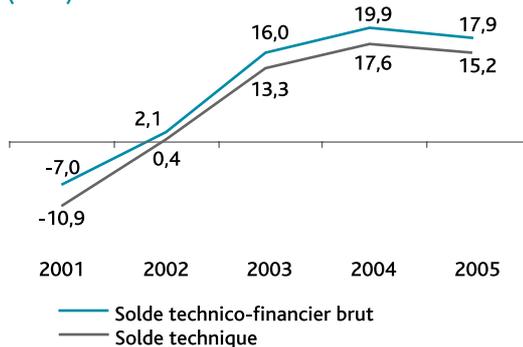
Cette progression est liée notamment à la hausse de la valeur à neuf des voitures, laquelle a également augmenté de 1,1% en 2005.

Au cours de la période 2001 – 2004, la charge des sinistres a diminué d'un tiers, passant de 72,5 % à 48,2%. En 2005, une légère hausse, de 1,7 point, est enregistrée. L'évolution favorable de la charge des sinistres au cours de ces dernières années est due à l'attention accrue pour la sécurité routière et le net recul du nombre de vols de véhicules.

Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises (en %)



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



Catégorie

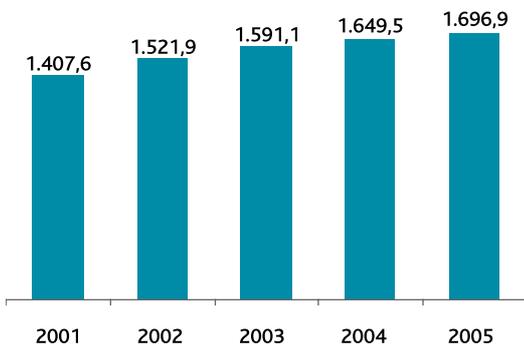
Catégorie	% Encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises pour 2005 (en %)		
		Dommages matériels	Vol	Autres
Tourisme et affaires	84,6	2,3	54,9	17,6
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	7,7	9,9	46,4	27,6
Transport de choses MMA > 3,5 T	6,5	22,4	46,3	45,7

8.4. Incendie et autres dommages aux biens : la concurrence s'intensifie

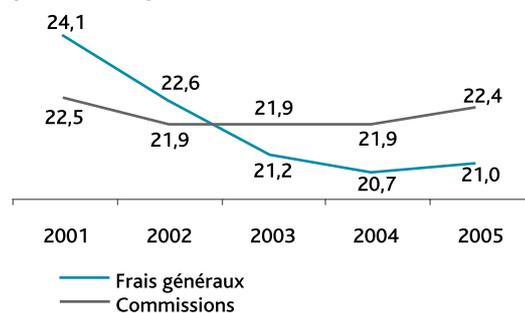
Au cours des cinq dernières années, l'encaissement de la branche incendie et autres dommages aux biens a augmenté de 20,6%. En 2005, on enregistre une progression modeste de 2,9%. L'encaissement de la catégorie habitations présente une croissance de 4,7% en 2005. La prime moyenne, définie comme l'encaissement divisé par le nombre de risques, augmente, en partant d'un échantillon couvrant 64% du marché, de 4,4% et passe de 164 euros en 2004 à 171 euros en 2005. Cette progression est légèrement supérieure à la hausse de l'indice ABEX qui s'élève à 4,1% en 2005. Pour les risques simples entreprises, l'augmentation de l'encaissement est de 4,4% en 2005. En revanche, l'encaissement pour les risques spéciaux entreprises recule de 8,1%. En raison des mauvais résultats enregistrés fin des années

nonante et pour faire face aux conditions plus strictes des réassureurs, les entreprises d'assurances ont appliqué des augmentations tarifaires au cours de la période 2001-2002. Il en a résulté un redressement de la rentabilité depuis 2003. En l'absence de sinistres majeurs, lors de ces dernières années, la concurrence a repris sur ce marché, ce qui explique la baisse des primes. Exception faite de 2002, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) en fonction des primes acquises s'élève à moins de 50% au cours de ces cinq dernières années. Le ratio sinistres à primes plus élevé en 2002 trouve principalement son origine dans la tempête qui eut lieu en octobre de cette année-là. En 2005, le ratio sinistres à primes s'établit à 56,5% pour les risques agricoles et à 53,4% pour les entreprises risques simples. Pour les autres catégories, la charge des sinistres se situe à moins de 50% des primes acquises.

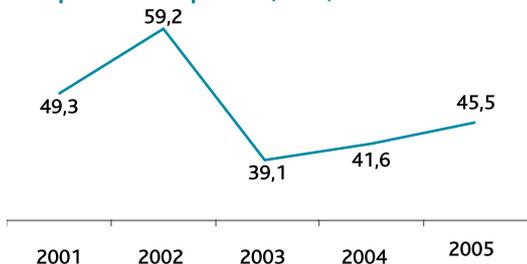
Primes et accessoires (en millions d'euros)



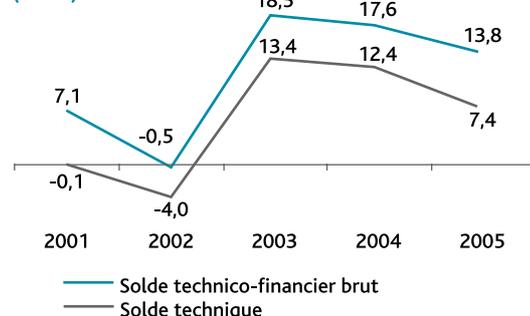
Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises (en %)



Charge des sinistres en fonction des primes acquises (en %)



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2004	2005
Risques simples : Habitations	59,3	15,2	11,6
Risques agricoles	2,8	-4,0	0,03
Entreprises	12,5	9,1	3,6
Autres	5,5	22,2	26,6
Risques spéciaux			
Tout, sauf assurances techniques	14,9	34,0	27,4
Assurances techniques	5,0	33,0	28,4

8.5. RC automobile : orthodoxie technique

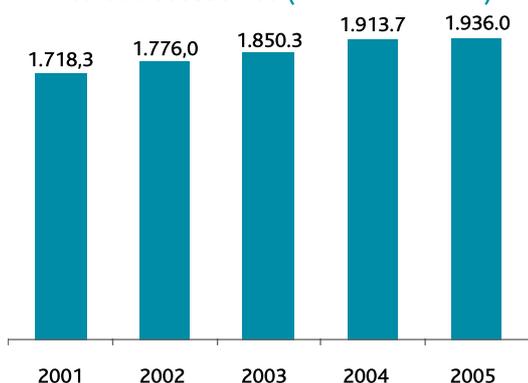
Face à la charge des sinistres élevée et à la baisse des produits des placements au cours des premières années de ce siècle, les entreprises d'assurances s'étaient trouvées dans l'obligation de relever leurs tarifs en RC automobile. Ces augmentations tarifaires ont entraîné un redressement de la rentabilité. En 2005, les ajustements tarifaires ont cessé et l'encaissement n'a augmenté que de 1,2%, une progression comparable à celle du parc de véhicules.

Comme la prime moyenne a baissé durant la seconde moitié des années nonante, on ne constate pour la période 1996 - 2005 qu'une hausse de 3%. Et ce, alors que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 18%.

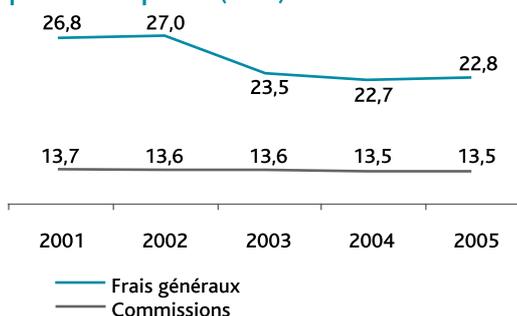
L'indicateur élaboré par Assuralia et qui reflète l'évolution du coût des sinistres en RC automobile, a augmenté de 11,6% pendant la période 2001 - 2005. Grâce à l'attention accrue pour la sécurité routière, la fréquence des sinistres a diminué en 2002 et en 2003. En 2004, elle a connu à nouveau une légère hausse.

Elle est toutefois restée quasiment stable en 2005.

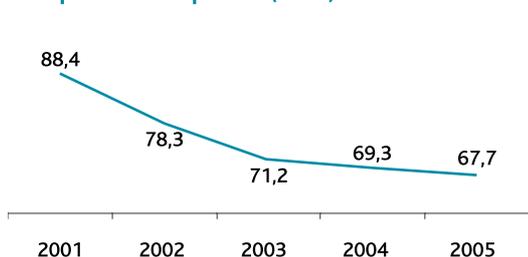
Primes et accessoires (en millions d'euros)



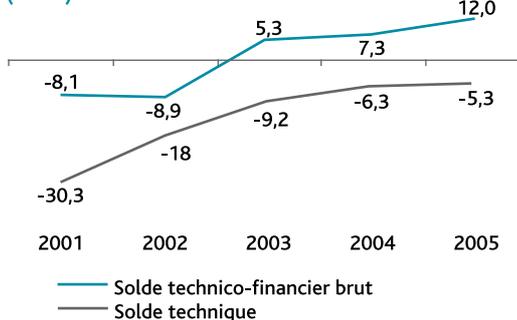
Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises (en %)



Charge des sinistres en fonction des primes acquises (en %)



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



Catégorie

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2004	2005
Tourisme et affaires	77,9	9,7	14,0
Deux roues	3,6	16,3	11,3
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	8,9	10,2	7,5
Transport de choses MMA > 3,5 T	8,7	-12,8	5,4

8.6. RC générale : rétablissement de la rentabilité

L'encaissement de la branche RC générale a progressé de 4,4% en 2004. Les produits sous-jacents connaissent toutefois une évolution fort contrastée.

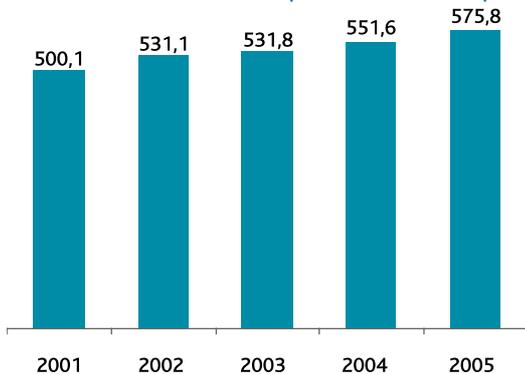
L'encaissement en RC professionnelle augmente de 14,2%, tandis que celui pour la RC exploitation et après livraison ne progresse que de 1,4%. Le glissement de contrats en raison de la concurrence et l'assainissement de portefeuilles interviennent dans ces évolutions.

L'encaissement en RC familiale progresse de quelque 3%. Cette évolution s'explique par une légère diminution du nombre de contrats, d'une part, et une hausse de la prime moyenne de 4,7%, d'autre part.

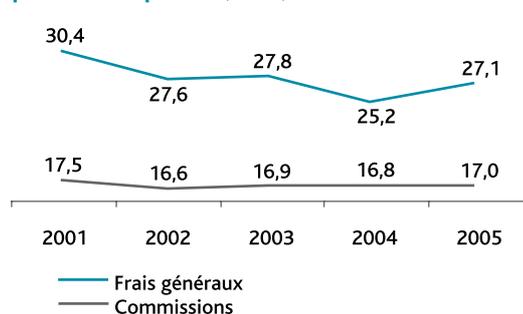
La RC générale couvre un certain nombre de produits d'assurance pour lesquels la période de règlement des sinistres est longue. Le résultat de ces activités d'assurance dépend donc en fin de compte dans une large mesure des produits des placements.

A la fin des années nonante, les produits des placements représentaient encore près de 45% des primes acquises. Durant la période 2000-2002, ils ont fortement baissé pour n'atteindre plus que 12% en 2002. Grâce à la situation économique plus favorable depuis 2003, les produits des placements ont à nouveau augmenté pour atteindre 27% en 2005. Ces produits des placements sont en 2005 suffisants pour permettre à la branche de retrouver l'équilibre.

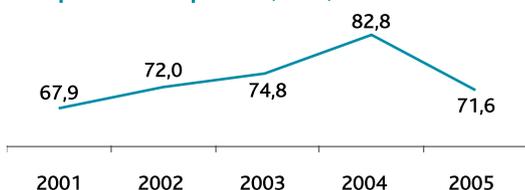
Primes et accessoires (en millions d'euros)



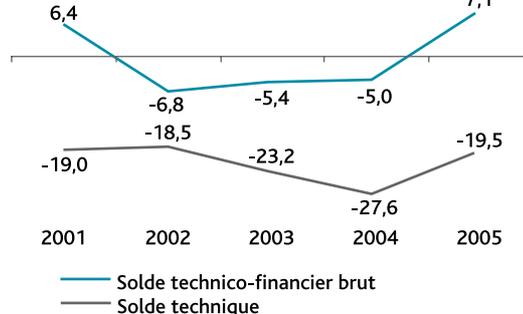
Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises (en %)



Charge des sinistres en fonction des primes acquises (en %)



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



Produit	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2004	2005
		RC vie privée	25,3
RC exploitation et après livraison	46,1	-17,4	5,0
RC professionnelle	19,3	-1,4	25,2
RC lieux publics	1,7	51,5	50,8
RC autres	7,6	-19,2	-38,6

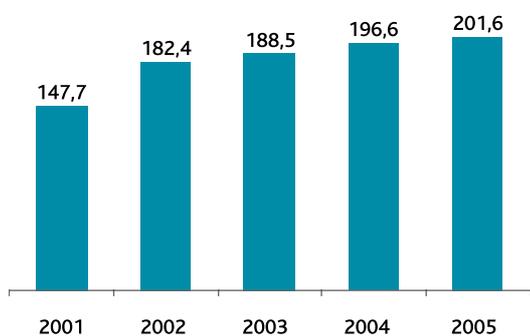
8.7. Protection juridique : dans un sens favorable

Protection juridique véhicules

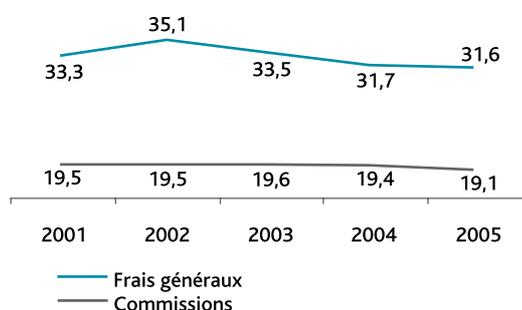
L'encaissement de la protection juridique véhicules a continué d'augmenter en 2005 (+ 2,6%). Cette progression découle en partie d'une hausse du nombre de contrats de près de 1,3%. En outre, la prime moyenne augmente également

en 2005 de 1,3% pour atteindre près de 35 euros. Grâce à une légère baisse de la fréquence des sinistres, le marché évolue favorablement. 13% seulement des entreprises enregistrent un résultat négatif pour la protection juridique véhicules. Leur part dans l'encaissement de ce marché représente 6,7%.

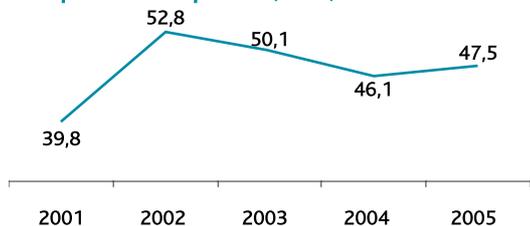
Primes et accessoires (en millions d'euros)



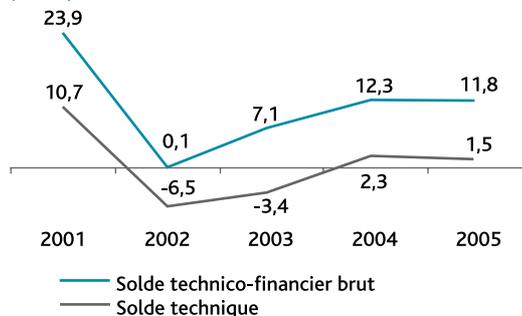
Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises (en %)



Charge des sinistres en fonction des primes acquises (en %)



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



Protection juridique autre

L'encaissement de la protection juridique hors véhicules a enregistré une hausse de 7% en 2005 pour s'établir à 85,6 millions d'euros. Près de 75% de cet encaissement concernent l'assurance protection juridique vie privée. Les 25% restants se rapportent à la protection juridique des entreprises.

Pour la protection juridique vie privée, le nombre de contrats en 2005 croît de près de 2,9% et la prime moyenne augmente de 4,9%. Pour la protection juridique des entreprises, l'augmentation du nombre de contrats est de 2,2% et celle de la prime moyenne de 8,7%.

Le solde technico-financier brut présente toujours un déficit considérable en 2005, à savoir 9,3% des primes acquises. Concrètement, ceci signifie que plus de 59% des entreprises enregistrent une perte pour ce produit en 2005. Ensemble, elles représentent 56% de l'encaissement de ce segment de marché.

Les déficits observés ces dernières années proviennent surtout de la protection juridique vie privée liée aux polices RC vie privée. Il s'agit plutôt d'une couverture protection juridique limitée. En 2005, le coût moyen (charges d'exploitation non comprises) de ce produit est de 10,4 euros, alors que la prime moyenne (charges d'exploitation comprises) pratiquée sur le marché ne s'élève qu'à 9,8 euros.